

A Lyon aussi, la mairie avait célébré la rupture du jeûne du ramadan

A l'attention de M. Le maire du 8ème arrondissement de Lyon, Christian Coulon.

Monsieur,

Habitant le quartier Etats Unis, j'ai visité dimanche 11 septembre 2011 place du 8 mai 1945, une manifestation organisée par l'U. J. M. (Union des Jeunes Musulmans), Le centre Tawhid, JAG et l'association clarté. Cette manifestation couvrait environ 5000 m2 sous le marché couvert, la prairie et quelques surfaces connexes. J'estime le nombre de personnes présentes à environ 1500.

Il s'agissait de fêter l'aïd El Fitr comme indiqué sur les prospectus dont vous trouverez un exemplaire joint. Il s'agit donc ouvertement d'une manifestation culturelle sur l'espace public, l'aïd El Fitr étant une fête religieuse musulmane.

Lorsque l'on fait la comparaison entre une affaire similaire qui a eu lieu à Paris au mois d'août et dont le retentissement fut grand, il y a lieu de s'étonner : Il s'agissait de l'organisation à la mairie de Paris d'une soirée pour la rupture du jeûne du ramadan. Le préfet de Paris avait alors écrit au maire de Paris. Je cite un extrait de la lettre: « il apparaît que votre décision d'organiser une telle soirée à caractère culturel semble contraire au principe de neutralité des services publics»

Monsieur Delanoë s'est alors défendu en invoquant une soirée Culturelle.

La question ne se pose pas pour ce dont j'ai été témoin. Cet évènement Lyonnais était officiellement axé sur le prosélytisme religieux de l'Islam et ce sur un espace public. Même les services habituels comme les secours, que l'on pourrait supposer dénués de toute orientation confessionnelle

ou communautaire donnaient le ton comme vous pourrez le voir. Tout ceci est caractéristique de l'Apartheid communautaire politico-religieux que tente d'imposer l'Islam en occident actuellement.

J'ai des supports photographiques de ce que j'ai vu puisque j'avais un appareil. Vous trouverez des images jointes à ce courrier.

J'ai d'ailleurs assisté à des délits puisque vous verrez la photo d'une femme entièrement voilée. J'ai pu en apercevoir plusieurs. J'ai également vu un drapeau du Jihad. Il s'agit d'un symbole appelant à la guerre envers les non-musulmans donc un appel à la haine pour raisons religieuses et constitue également un autre délit. Je n'ai malheureusement pas pu le prendre en photo car je me suis senti déjà menacé lors des autres clichés. Je n'ai vu aucun service de Police pendant les 2 heures où je suis resté présent. On peut pourtant supposer que sur un tel rassemblement de tels actes étaient prévisibles et c'est bien ce que devraient prévoir les élus et les représentants de la république...

Il suffit de consulter des sites islamistes en français comme Forsane Alizza ou de regarder par exemple sur Youtube des discours de militants de cette organisation pour constater que le discours est ouvertement de ne pas respecter la loi sur le port du voile partout où cela est possible. Fréquentant régulièrement le marché couvert, j'ai déjà été témoin depuis la promulgation de la loi de la présence de femmes entièrement voilées. Encore ce vendredi 30 septembre à Vaulx en Velin une patrouille de police qui contrôlait une femme entièrement voilée a dû se replier sous les jets de pierres (Le Progrès du 2/10/11)

J'ai discuté avec quelques personnes qui voyant de loin des attractions pensaient se rendre à une manifestation bon enfant. Elles s'en sont retournées chez elles au vu du spectacle. La honte et la colère d'avoir autorisé une telle chose étaient les sentiments dominants.

A la lumière de ces informations, je souhaiterais être éclairé sur les points suivants :

1 Toutes les autorisations en Mairie et en préfecture ont-elles été demandées pour l'organisation de cette manifestation ? A t'elle été autorisée officiellement ou tacitement en l'absence d'interdiction de la demande et donc autorisée de fait ?

Est-il possible d'avoir accès au dépôt de demande pour vérifier si toutes les règles ont été respectées ? En particulier pour les points suivants :

- Autorisation pour la fermeture à la circulation automobile de la rue Ludovic Arrachart.
- Contrat d'assurance couvrant la manifestation.
- Autorisation de la SACEM pour la diffusion de musique en public.
- Autorisation pour les ventes qui ont eu lieu pendant la manifestation.
- Autorisation pour la distribution de tracts.
- Information de la croix rouge locale et des services de Police.
- Avis de la commission de sécurité de la préfecture concernant les attractions.

2 Qui paye ?

3 Allez-vous permettre l'année prochaine la 12ème édition de cette manifestation ?

Pour information, je transmets ces éléments à l'association Riposte Laïque qui avait contribué à révéler et médiatiser le scandale parisien. Curieusement je n'ai trouvé nulle trace de l'évènement Lyonnais dans les médias locaux que j'ai pu consulter le lendemain.

Célébrer l'un des 5 piliers de l'islam sur un espace public, voir des femmes entièrement voilées et un drapeau du jihad cela commence à faire beaucoup...

Si cette manifestation qui n'a aucun autre objectif que de promouvoir la Charia et donc détruire la démocratie devait continuer les prochaines années, je resterai bien évidemment mobilisé car je sais que la majorité silencieuse est à bout.

S'il s'agit de penser que l'on a affaire à un » islam modéré » que viennent perturber quelques extrémistes, laissez moi vous

dire ceci : Le mot islam signifie littéralement « soumission ». Quelle religion se donne le nom de soumission ? Peut-on parler de « soumission modérée » ?

S'il s'agit de la peur d'interdire, de verbaliser laissez moi vous dire ceci : A force de vouloir acheter la paix sociale en laissant faire les dérives communautaires, les gens finissent par se sentir trahis et un jour se révolteront.

Je reste à votre disposition pour plus de précisions, éventuellement pour vous rencontrer.

Dans l'attente de vos précisions sur mes questions, Je vous prie de recevoir, monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Joël Locin

